

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42246

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Taurine, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin et M. Ruffin

à l'amendement n° 23971 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« prennent en considération »

les mots :

« tiennent compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons que ces réformes tiennent compte absolument des spécificités des métiers, de leur pénibilité et de l'espérance de vie des assurés concernés. L'expression "tenir compte" nous paraît plus contraignante que "prennent en considération".